24e ANNÉE N° 2149 PARAIT LE SAMEDI 19 DÉCEMBRE 1908

SISTERON JOURNAL

REPUBLICAIN INDEPENDANT

Politique, Littéraire, Commercial et d'Annonces Judiciaires

ABONNEMENTS

PAYABLES D'AVANCE

Quatre francs par an

ÉTRANGER, le port en sus

A. TURIN, Fondateur - PASCAL LIEUTIER, Administrateur-gérant

ADMINISTRATION ET RÉDACTION, 21, *Place de la Mairie*, SISTERON.

LES MANUSCRITS NON INSÉRÉS NE SERONT PAS RENDUS

On s'abonne dans tous les Bureaux de Poste

Les annonces sont reçues au bureau du Journal et à *Paris à l'Agence de la Presse. 20, Rue de la Victoire*, à l'*Agence Havas*, 8, Place de la Bourse et dans les principales agences.

ANNONCES

Judiciaires (la ligne).....0.20

Commerciales (la ligne).....0.15

Réclames (la ligne).....0,30

Pour les grandes annonces et les annonces répétées on traite de gré à gré.

Les retraites du personnel des Chemins de fer

Le Sénat doit s'occuper prochainement du projet de loi sur les retraites du personnel des chemins de fer. Ce projet suggère à notre confrère *le Temps* les réflexions suivantes qui s'imposent à l'attention, après les déplorables résultats de lois, dites ouvrières, improvisées par le Parlement.

« On dirait en vérité que le régime des retraites du personnel privilégié des chemins de fer n'existe pas ou que du moins il date d'une époque ancienne où l'on n'a pu tenir compte des nécessités de bien-être et de repos qu'impose aujourd'hui aux employeurs l'organisation du travail manuel.

« Il convient de ne pas laisser cette opinion se répandre dans le public et surtout dans le monde politique, où l'on est toujours disposé, par besoin de surenchère électorale, à croire ou à faire croire que les sacrifices faite la veille par le patronat ne comptent déjà plus le lendemain.

« La question des retraites des ouvriers des compagnies de chemins de fer a été solutionnée, on peu dire récemment, par l'homologation officielle en 1902 et 1903 — ça n'est pas vieux, on le voit — de règlements spéciaux qui ont mis à la charge des compagnies l'immobilisation de capitaux considérables.

« Ces règlements ont été inspirés par les considérations sociales les plus modernes et les plus larges. On ne conçoit pas que la fédération des mécaniciens, chauffeurs et agents des trains se livre en ce moment à une campagne des plus actives auprès du Sénat afin d'obtenir un traitement abusivement privilégié par rapport aux autres catégories de travailleurs.

« Il suffit de lire l'article 2 du projet de loi dit transactionnel, déposé sur le bureau de la haute Assemblée pour se rendre compte de l'objet véritable de cette campagne.

« Cet article est ainsi conçu :

« Le droit à la retraite sera acquis à cinquante ans d'âge et après vingt-cinq ans de service. L'employé ou ouvrier valide pourra, s'il le désire, rester après l'âge fixé. »

« Qui ne voit que cette condition tend vers ce but : obtenir sa retraite le plus tôt possible, en pleine possession de ses forces physiques, et cumuler avec la retraite le bénéfice d'un salaire de travail ?

« A quelles conséquences aboutirait une pareille conception de l'organisation des retraites ouvrières, à supposer qu'elle fût réalisée pour le personnel des chemins de fer et naturellement généralisée au profit de tous les travailleurs qui en réclameraient immédiatement le profit ! A la ruine du pays et par conséquent à la misère des ouvriers eux-mêmes.

« La limitation des heures de travail a déjà contribué au renchérissement de toutes les choses nécessaires à l'existence de tous, des classes laborieuses les premières. Par l'application d'un tel système de retraites, la productivité nationale serait encore diminuée. Le prix de revient de l'industrie et du commerce se trouverait à ce point accru que les débouchés des produits français seraient fermés au dehors. Même à l'intérieur, l'impossibilité de produire avec bénéfice déterminerait la fermeture d'un grand nombre d'usines et obligerait ainsi la consommation nationale de s'alimenter, pour la plus large part, de produits achetés à l'étranger.

« D'ailleurs, de quel œil les travailleurs de moins de cinquante ans d'âge verraient-ils la concurrence qui leur serait faite au rabais par leurs aînés pourvus de retraites et ainsi en situation de se contenter de salaires moindres ? Et à supposer qu'ils obtinssent contre ceux-ci l'interdiction légale de travailler au delà de la limite d'âge de cinquante ans, ne serait-ce pas au détriment de la liberté ? Triste compensation dont ils auraient eux-mêmes à souffrir à leur tour.

« Le personnel ouvrier des chemins de fer est doté d'un régime de retraites que l'Etat serait impuissant à leur assurer. Qu'il laisse au moins le législateur pourvoir les travailleurs des autres corporations d'avantages analogues, si ce n'est équivalents. Se mettra-t-on seulement d'accord sur le moyen de leur assurer une modeste retraite à partir de soixante-cinq ans ?

« Que l'industrie privée constitue à ses ouvriers des retraites rationnelles et largement calculées, cela ne compte pas pour la politique, parce qu'elle n'y a pas présidé parce qu'elle ne peut s'en prévaloir auprès de la clientèle électorale. »

ECHOS & NOUVELLES

Le Carnaval de Nice

Voici le programme des fêtes qui seront données dans cette ville à l'occasion du Carnaval :

Samedi 23 janvier : fête mondaine.

Jeudi 11 février ; arrivée de S. M. Carnaval XXXVII.

Dimanche 14 février : défilé des chars et et mascarades (jour et nuit).

Jeudi 18 février : première bataille de fleur, premier veglione au théâtre de l'Opéra.

Dimanche 21 février : premier corso carnavalesque : grande redoute rouge coquelicot relevé de touffes de bluets, avec garnitures ou parements également en fleurs de bluets. (Les garnitures ou parements sont obligatoires pour les dames et facultatifs pour les Messieurs).

Lundi 22 février : deuxième bataille de fleurs.

Mardi 23 février : deuxième corso carnavalesque, bataille de confetti, distribution des prix, feu d'artifice. Carnaval brûlé en effigie. Deuxième veglione au théâtre de l'Opéra.

Jeudi 11 mars : fêtes mondaines.

Jeudi 18 mars : troisième bataille de fleurs. corso blanc, redoute blanche au Casino Municipal. Les costumes devront être entièrement blancs, en velours, satin de soie ou soie et ornés de rubans blancs.

Dimanche 11 avril : Carnaval d'enfants.

Lundi 12 avril : bataille de fleurs et bal d'enfants.

* * *

Aigle noir et Aigle rouge

Les deux grandes décorations prussiennes sont l'ordre de l'Aigle noir et l'ordre de l'Aigle rouge. L'ordre de l'Aigle noir est la plus haute des distinctions honorifiques que puisse conférer le roi de Prusse ; à la fin de leur mission, les ambassadeurs des grandes puissances le reçoivent toujours et c'est ce qui arriva pour le comte de Gonteaut-Biron, le comte de Saint-Vallier et le baron de Courcel.

Mais en 1896, au moment du départ de Jules Herbette. on ne lui offrit que l'Aigle noir ; il ne crut pas de sa dignité d'être traité moins bien que ses prédécesseurs, il déclina donc courtoisement l'odre secondaire et fit même sa petite manifestation, en paraissant à l'audience de congé de Guillaume II la poitrine barrée du grand cordon de la Légion d'honneur.

La leçon ne fut pas comprise, ou du moins peu goûtée, car le successeur de M. Herbette, le marquis de Noailles, ne reçut ni l'un ni l'autre des deux ordres, pas plus le rouge que le noir, mais un beau buste en marbre de l'empereur. Quant à M. Bihourd, lui, sa diplomatie plus accommodante s'est contenté du deuxième ordre ; et, il y eut des journaux d'alors qui se félicitèrent de cette marque très spéciale de considération accordée à notre ambassadeur, preuve certaine d'une « détente » depuis longtemps désirée ; c'était, au contraire, mettre officiellement la France au rang des puissances secondaires en traitant ses représentants comme ceux de la Turquie ou de la Suède, tandis que ceux de la Russie, de l'Autriche, de l'Italie, de l'Espagne et de l'Angleterre. se voyaient toujours conférer, selon une règle immuable, la plus haute dignité.

VARIÉTES

LES PERRUQUES

La perruque prit une certaine importance chez les Grecs et les Romains : la calvitie ayant quelque chose de honteux, on la cachait sous une perruque artistement frisée, les médailles romaines en font preuve. Messaline, Lesbie, Sabine, et autres coquettes de ce temps, portaient des perruques blondes exigées par la mode.

Enfin, la mode des perruques se répandit si généralement dans toutes les classes de la société que l'empereur Justinien II se vit obligé de convoquer un synode à Constantinople, où la perruqe fut interdite, sous les peines les plus sévères. Plusieurs Pères de l'Eglise s'élevèrent énergiquement contre elle sans plus de succès. L'ardent Tertulien fulmina, en ces termes, contre les personnes qui osaient porter une chevelure mensongère : « Rougissez de parer vos têtes, sacrifiées par le baptême, des dépouilles de quelques scélérats justiciés par la corde. »

La perruque résista à toutes les fulminations, à tous les anathèmes lancés contre elle, et sortit victorieuse de la guerre acharnée qu'elle subit à travers les siècles.

Au dix-septième siècle, les gens de cour, les élégants, hommes, jeunes filles, enfants, tous s'affublèrent de perruques énormes. De Paris, la contagion gagna les Etats voisins, et se propagea rapidement dans presque toute l'Europe. Plusieurs prélats et graves théolohiens descendirent dans l'arène, les uns pour combattre, les autres pour défendre la perruque. Les perruquiers doivent certainement leur tenir compte des peines qu'ils se sont données, pour composer en latin huit ou dix savants traités.

Le régne de Louis XIII avait vu le commencent du règne excessif de la perruque ; sous Louis XIV il arriva à son plus haut degré d'intensité, ce fut un paroxysme. On porta des perruques monstrueuses invraisemblables, disposées par étages, et d'une hauteur égalant parfois le tiers de la taille d'un homme. Le coiffeur Binette, célèbre dans l'art de fabriquer des perruques, devint un personnage important ; il eut ses équipages et ses valets de pied. Les riches et les élégants ne pouvaient se passer d'une « binette ».

A l'exemple de leur roi et maitre, le grand Louis XIV, les seigneurs, courtisans et hauts fonctionnaires s'affublèrent de perruques. Les médecins, magistrats, professeurs et gens de lettres, s'imaginant qu'une «binette» donnait à la physionomie une certaine dignité, imitèrent les seigneurs. Dès lors, toute la France fut emperruquée et la croyance s'établit par tout que, plus une perruque était vaste et monstrueuse, plus le respect du peuple était grand pour celui qui la portait.

Au plus fort de la passion pour les perruques, on en inventa de toutes dimensions, de toutes formes ; perruques rondes, carrées, pointues, perruques à boudin, à papillons, à deux ou trois marteaux, perruques grand et petit in-folio, in-quarto, in-trente-deux, perruque à effet, perruque saisissante, à la moutonne, perruque de chanoine, d'abbé, perruque de voyage, de circonstance, etc., etc,

Les femmes se servaient de leurs cheveux, augmentés de postiches, pour établir des coiffures gigantesques.

Sous la minorité de Louis XV, le Régent, ami des fêtes et des plaisirs. abolit les perruques énormes de l'ancienne cour, et leur en substitua d'autres de dimensions plus raissonnables, mais qui eurent aussi leur côté ridicule par la poudre blanche qui les couvrit. Enfin, le jour arriva où quelques hommes de bon sens abandonnèrent la perruque et laissèrent flotter en liberté leurs cheveux si longtemps prisonniers, Les jeunes gens s'empressèrent de suivre leur exemple et, en peu de temps, la déconfiture des perruques fut générale. Une foule de brocanteurs se mirent à courir les rues criant : Vieilles perruques à vendre ! » C'est d'eux que tirent leur origine ces autres brocanteurs d'habits, qui, aujourd'hui, étourdissent la capitale de leurs accents criards.

Vint la grande époque de 93 ! Les queues, les ailes de pigeon et la poudre disparurent devant elle. Elle marqua une ère nouvelle avec un monde nouveau.

Chronique Locale

SISTERON

Cour d'Assises des B.-A. — *Le double crime de la Palud-de Moustiers.* — La session des assises des Basses-Alpes s'est ouverte à Digne, mardi à neuf heures du matin, sous la présidence de M. Sauze, conseiller à la Cour d'appel d'Aix, ayant pour assesseurs MM. Beinet président du tribunal civil de Digne et Duc, juge au même siège.

Après la formation du jury, le greffier donne lecture de l'arrêt de la Chambre des mises en accusation

© VILLE DE SISTERON

qui renvoie Paulet devant la Cour d'assises des Basses-Alpes, et de l'acte d'accusation qui peut se résumer ainsi :

Paulet est accusé d'avoir : 1. à la Palud-de-Moustiers, le 20 septembre 1908, commis volontairement un homicide sur la personne de Colombet Alexandre, et avec préméditation et guet apens ; 2. à La Palud-de Moustiers, le 20 septembre 1908, tenté de commettre un homicide volontaire sur la personne du nomméFélin Pierre, laquelle tentative manifestée par un commencement d'exécution, n'a été suspendue ou n'a manquée son effet que pour des circonstances indépendantes de la volonté de son auteur.

Avec une très grande habileté, M. le président procède à l'interrogatoire de l'accusé qui persiste dans son système de dénégations.

L'après-midi a été consacré à l'audition des témoins qui confirment les charges relevées contre Paulet à l'acte d'accusation, puis l'audience est renvoyée à ce matin mercredi pour le réquisitoire et les plaidoiries.

A 9 heures du matin, l'audience est reprise et M. le président donne la parole à M. Blanc du Collet, procureur de la République, qui prononce un requisitoire très énergique. Me Bouquier présente ensuite dans une très éloquente plaidoirie la défense de l'accusé, et les débats clos, le jury se retire dans la salle de ses délibérations. Il en ressort peu d'instants avec un verdict affirmatif, mitigé par les circonstances atténuantes.

En conséquence, la Cour condamne Paulet à *8 ans de réclusion* et à *5 ans d'interdiction de sejour*.

La session est close.

Réception. — M Chapsal, notre sous-préfet, nouvellement nommé dans notre arrondissement, a reçu jeudi officiellement, le maire, les chefs d'administration, le principal du collège, les directeurs et directrices des écoles, qui tous l'ont assuré de leur dévouement aux institutions républicaines. M. Chapsal a eu un mot aimable pour chacun d'eux.

Arrestations. — Sur mandat d'amener de M. Favier, juge d'instruction, la gendarmerie a arrêté lundi, jour de foire, le nommé Bernard Joseph, courtier en bestiaux, demeurant à l'Escale, inculpé d'avoir émis un certain nombre de fausses pièces de 10 francs.

— La gendarmerie a également arrêté le jeune Eustachy Paul, âgé de 16 ans, né à La Roche-des-Arnauds, demeurant à Ribiers au moment où il venait de voler une paire de gants à l'étalage d'un marchand forain.

Syndicat — La commission des statuts du Syndicat agricole et de la Coopérative de consommation s'est réunie jeudi soir à la Mairie ; les statuts étant dressés, la Commission rappelle aux adhérents, comme aux personnes qui voudraient faire partie des deux sociétés, que l'assemblee générale a lieu samedi, 19 décembre à 8 heures du soir, salle de la Mairie, a l'effet de discuter et adopter les statuts et de nommer les Conseils d'administration

Casino-Théâtre. — Il serait très ardu de détailler tout au long le compte rendu de la représentation de *La Mascotte*, tous les artistes, au même titre, ayant droit aux félicitations. Disons tout de suite que Mme Brun, a rempli avec grâce et délicatesse le rôle de Bettina et son comparse, M. Borrely, un Pippo des plus charmant et rustique, doué d'une excellente voix de Baryton. M. et Mme Sénac, ont droit aussi à tous les éloges et ont parfaitement secondé les premiers rôles. En somme bonne soirée, et tout serait encore plus parfait, si pour les artistes d'abord, les dames ensuite et pour le bien être de tout le monde les cigares et les cigarettes s'éteignaient au moins pendant que les artistes sont sur scène La fumée qu'ils absorbent les empêche de chanter et de donner toute l'ampleur à leur voix. et puis la galanterie française n'en serait pas amoindrie pour cela, au contraire

Mercredi prochain, les *Mousquetaires au Couvent*, musique de Varnay.

Sports. — Comme nous l'avons annoncé dans notre précédent numéro c'est demain que se rend à Digne l'équipe du *Sisteron-Vélo* qui se rencontrera dans l'après-midi en un math de foot ball association avec l'*Union Sporlive Dignoise*

Le départ est fixé au premier train du matin

Votes de nos députés. — Dans le scrutin de la question préalable concernant la proposition de loi de M. Archimbaud (Drôme) relative à l'indemnité parlementaire le pointage a donné chiffres rectifiés, les résultats suivants : Votants 517, pour l'adoption 311, contre, 206.

A voté contre : Guillot de Villeneuve, député de Barcelonette. Tous les autres ont voté pour.

Bal. — C'est avec plaisir que les nombreux disciples de la danse apprendront avec joie que l'*Estudiantina Sisteronnaise*, de création récente, donnera dimanche 27 courant un grand bal à l'hôtel des Acacias. Pour cette circonstance et pour inaugurer la série des soirées dansantes l'orchestre jouera un recueil de danses nouvelles.

Tribunal correctionnel (*audience du 15 décembre*). — Les nommés Fortunoto, 18 ans, et Martino, 20 ans, sujets italiens, poursuivis pour coups et blessures volontaires sur un de leur compatriote, ont été condamnés, le premier à 2 mois de prison et le second à 1 mois.

— Le nommé Allègre Joseph Urbain, 76 ans, domicilié à Bayons, pour vol de plâtre, a été acquitté.

Foire — La foire froide qui s'est tenu lundi dernier dans notre ville avait attiré peu de monde C'est à peine, si l'on peut comparer cette foire à un marché ordinaire. Ajoutons que le temps beau la veille, s'était nuitamment changé en temps gris et presque froid, ce qui n'a pas mal contrarié les affaires.

Voici la mercuriale : Bœufs, de 80 à 82 fr. les 100 kilos ; moutons, de 0.90 à 0.95 le kilo ; agneaux, de 1 à 1.05 le kilo ; porcs gras, de 1 à 1.05 le kilo ; porcelets de 30 à 35 fr. la pièce ; lièvres, de 8 à 9 fr. la pièce ; lapins, de 2.25 à 2 50 la piéce ; poulets, de 3.50 à 4 fr. la paire ; perdrix, de 2 50 la pièce ; grives, de 0.90 à 1 fr. la pièce ; truffes, de 3 à 5 fr. le kilo ; œufs, 1.50 la douzaine ; blé, de 29 à 30 fr les 128 kilos ; avoine de 17 fr. les 100 kilos ; sainfoin, 1.60 le double décalitre ; foin, 7 fr les 100 kilos ; amandes dures, de 3 à 3.25 le double décalitre ; amandes princesse, 1.15 le kilo ; cire, 1.40 le kilo ; bois à brûler, 1.50 les 100 kilos.

Classe 1878. — Les hommes appartenant à cette classe sont informés que demain aura lieu à l'hôtel Vassail, le banquet organisé pour fêter le 30e anniversaire de leur tirage au sort.

P.-L.-M — *Fêtes de la Noël et du Jour de l'An.* — A l'occasion des Fêtes de Noël et du Jour de l'An, les coupons de retour des billets d'aller et retour délivrés à partir du 23 décembre 1908 seront valables jusqu'aux derniers trains de la journée du 6 janvier 1909, étant entendu que les billets qui auront normalement une validité plus longue conserveront cette validité.

La même mesure s'étend aux billets d'aller et retour collectifs délivrés aux familles d'au moins quatre personnes.

ETAT-CIVIL
du 4 au 11 Déc. 1908

NAISSANCES

MARIAGE

Entre M. Iréné Ernest, cultivateur et Mlle Villemus Charlotte-Pauline s. p.

Entre M. Savin Jean-Fugène-Désiré, négociant aux Mées et Mlle Latil Elise-Laurence Alice, s. p. de Sisteron.

DÉCÈS

Queyrel Anaïs Veuve Pellissier, 69 ans.

UN MONSIEUR offre gratuitement de faire connaître à tous ceux qui sont atteints d'une maladie de la peau, dartres, eczémas, boutons, démangeaisons, bronchites chroniques, maladies de la poitrine, de l'estomac, de la vessie, de rhumatismes, un moyen infaillible de se guérir, promptement ainsi qu'il l'a été radicalement lui-même après avoir souffert et essayé en vain tous les remèdes préconisés. Cet offre, dont on appréciera le but humanitaire, est la conséquence d'un vœu.

Ecrire par lettre ou carte postale à M. *Vincent*, 8, Place Victor Hugo, à Grenoble qui répondra gratis et franco par courrier et renvera les indications demandées.

La Température et la Santé

Le froid et l'humidité exaspèrent toutes les affections chroniques des voies respiratoires ; aussi, en cette saison, recommandons-nous la Poudre Louis Legras, ce merveilleux remède qui a encore obtenu la plus haute recompense à l'Exposition Universelle de 1900, Elle soulage instantanément l'asthme, le catarrhe, l'essoufflement, la toux de vieilles bronchites, les suites de pleurésie et d'influenza, et guérit progressivement. Une boîte est expédiée contre mandat de 2 fr. 10, adressé à Louis Legras 139, Bd Magenta, à Paris.

Les Fourmies et l'Energie

On se souvient de la réclame que l'on fit il y a deux ans en faveur de l'acide formique : « Voyez les fourmis, disait-on ; quelle énergie, quel amour du travail ! Jamais de neurasthénie, jamais de fatigue ! » Or, M. A, Forel naturaliste, vient de démontrer qu'une seule espèce de fourmis, les « componotinées », possèdent les glandes à venin contenant de l'acide formique, produit d'excrétion pour chasser leurs ennemis. La possession d'acide formique n'était donc pas une preuve d'energie, Les vertus thérapeutiques attribuées à l'acide formique se sont écroulées devant cette constatation. En réalité, pour avoir de l'énergie et de la force rien ne vaut un sang riche et saint pour cela on a encore rien pu trouver qui ai, donné des résultats aussi probants et certains que l'eau de Bussang, déclarée d'intérêt public à cause de ses qualités reconstituantes.

P.-L.-M. — *Hiver 1908-1909.* — Relations rapides quotidiennes (1re, 2e et 3e classes) entre Genève et Lyon et vice versa, en correspondance directe avec le Littoral.

Aller : Départ de Genève 5 h. 45 m. ; midi 40, 6 h. 57 s. ; arrivée à Lyon 10 h. 15 m., 4 h. 36 s., 10 h. 53 s.

Retour : Départ de Lyon 7 h. 05 m., midi 35, 2 h. 51 s., (1re et 2e classes), 7 h. 16 s. ; Arrivée à Genève 11 h. 20 m., 3 h. 53 s., 6 h. 33 s., (1re et 2e classes), 11 h. 38 s.

CARTES DE VISITE
et Enveloppes
GRAND CHOIX DE CARACTÈRES
ENVELOPPES ET CARTES DEUILS
Papier soie de pliage à l'usage des patissiers et modistes. Encre Gardot, à écrire et à copier
Imprimerie Pascal LIEUTIER, place de la Mairie, Sisteron.

Etude de Me Félix THÉLÈNE
AVOCAT-AVOUÉ
Successeur de Mes Gassier et Estays
58, Rue Droite, à Sisteron

EXTRAIT
de demande en Séparation de Biens

Par exploit du ministère de Me Bertrand, huissier audiencier à Sisteron, en date du dix-sept décembre mil neuf cent huit, enregistré.

La dame **Curnier** Madeleine Philippine, sans profession, épouse de M. **Moinier** Jean-Baptiste, fermier à Sisteron, avec lequel elle demeure, a formé contre ledit sieur **Moinier** son mari sa demande en séparation de biens ; et Me **Thélène** avoué près le Tribunal Civil de Sisteron a été constitué pour la demanderesse sur cette assignation.

Pour extrait certifié conforme par moi avoué soussigné.

Sisteron, le 18 décembre 1908.

F. THÉLÈNE.

Etude de Me Charles BONTOUX
Avocat-Avoué, Licencié-en-Droit
à **Sisteron** (Basses-Alpes)

VENTE
PAR
LICITATION

Il sera procédé le **mardi douze janvier** *prochain à* **deux** *heures après-midi à l'audience des criées du Tribunal Civil de Sisteron, par devant M. Girard juge du siège à ces fins commis a la*

Vente aux Enchères Publiques

des immeubles ci-après désignés situés sur le territoire des communes de **Bellafaire** *et de* **Turriers**, *arrondissement de Sisteron.*

IMMEUBLES SITUES A TURRIERS

PREMIER LOT

Labour et vague au lieu dit Aire de Mercier, numéros 1008, 1009, 1010 de la section C, d'une contenance d'environ 89 ares 20 centiares, confrontant du levant le vallon, du midi le communal, du couchant le chemin, et du nord Pierre Touche.

Mise à prix : **Quinze** francs,
ci. . . . . **15** francs.

DEUXIÈME LOT

Labour er vague au lieu dit Le Pinet, numéros 783, 784 de la section B, d'une contenance d'environ 48 ares 8 centiares, confrontant du levant Vollaire, du midi la rase, du couchant Maurel et vallon, du nord Antoine Aillaud.

Mise à prix : **Vingt cinq** francs.
ci. . . . . **25** francs.

TROISIÈME LOT

Labour au lieu dit les Vignes, numéros 205 et 206 de la section C, d'une contenance d'environ 17 ares 60 centiares, confrontant du levant chemin, du midi Achard Auguste, du couchant et du nord Silve Etienne.

Mise à prix : **Dix** francs.
ci. . . . . **10** francs.

QUATRIÈME LOT

Labour au lieu dit le Gros Noyers, numéro 229 de la section C, d'une contenance d'environ 8 ares 60 centiares, confrontant du levant Silve Etienne, du midi les hoirs Aillaud, du couchant et du nord Tiran.

Mise à ppix : **Vingt** francs.
ci. . . . . **20** francs.

CINQUIEME LOT

Terre labourable appelée le Galinier, numéro 1357 de la section B, d'une contenance d'environ 3 ares 40 centiares, confrontant du levant le communal, du nord vallon.

Mise à prix : **Cinq** francs.
ci . . . . . **5** francs.

IMMEUBLE SITUE A BELLAFAIRE

SIXIEME LOT

Vigne et vague au lieu dit la Lucarne, d'une contenance d'environ 27 ares 20 centiares, confrontant du levant Ayasse Joseph, du midi le vallon, du couchant Magaud Justin, numéros 17 et 18 de la section A.

Mise à prix : **Dix** francs.
ci. . . . . **10** francs.

Ces immeubles dépendent de la succession de Marie-Euphrosine **Masse** en son vivant épouse Damien-Désiré propriétaire à Turriers.

La vente en est poursuivie à la requête de Victor **Martel**, limonadier, demeurant et domicilié à Turriers, ayant pour avoué Me Charles **Bontoux**,

Contre : 1° Damien-Désiré **Martel**, ancien cantonier, propriétaire,

© VILLE DE SISTERON

demeurant et domicilié à Turriers ; 2° Désiré **Martel**, domestique, demeurant et domicilié à Manosque, ayant pour avoué Me **Théléne** et encore 3° Mademoiselle Gabrielle **Martel**, domestique à Marseille, ayant pour avoué Me Charles **Bontoux.**

Elle a lieu en vertu d'un jugement rendu par le Tribunal Civil de Sisteron le huit avril mil neuf cent huit enregistré, aux clauses et conditions du cahier des charges dressé et déposé au greffe du Tribunal de Sisteron par Me Charles **Bontoux**.

Pour tous renseignements s'adresser à Me Charles **Bontoux**, avoué poursuivant la vente.

C. BONTOUX.

VILLE DE SISTERON (B.-A.)

MISE EN FERME DE

L'OCTROI

Le **Dimanche vintg décembre** mil neuf cent huit, à **trois** heures du soir, en l'hôtel de ville de Sisteron, il sera procédé par devant le Maire assisté de deux conseillers municipaux délégués à cet effet et du receveur municipal, à l'adjudication au plus offrant et dernier enchérisseur, à titre de **Bail à ferme**, des **droits** de l'**Octroi** Municipal de la dite Ville, pour **trois années** consécutives, qui commenceront le **premier janvier** mil neuf cent neuf pour finir le **trente-un décembre** mil neuf cent onze. Les droits sont établis sur : boissons et liquides, comestibles, combustibles, fourrages, matériaux et objets divers.

Mise à prix ; Vingt-huit mille fr.

ci.....28,000 frs.

On n'admettra aux enchères que des personnes d'une moralité, d'une solvabilité, d'une capacité reconnues et qui, après s'être fait inscrire sur le tableau des candidats aurait obtenu du Maire, quatre jours au moins avant l'adjudication un certificat d'admission sauf le recours au Préfet.

Aucune personne attachée à l'Administration des Contributions Indirectes, aux Administrations civiles, aux Tribunaux ou ayant uue surveillance de juridiction quelconque sur l'administration de l'octroi ne pourra sous peine de résiliation de bail sans indemnité et de tous dommages intérêts, être ni adjudicataire, ni associé de l'adjudicataire. Ne pourront pareillement être admis aux enchères ceux qui font commerce de quelques-uns des objets soumis au tarif.

Dans la même séance il sera procédé à l'adjudication de divers droits communaux ; voir les affiches spéciales.

On pourra prendre connaissance au Secrétariat de la Mairie du cahier des charges et de toutes les pièces concernant l'adjudication ci-dessus.

Sisteron, le 5 septembre 1908.

Le Maire : H. GASQUET.

VILLE DE SISTERON (B.-A.)

MISE EN FERME

Des Droits de Pesage et Mesurage
Des Droits d'Abattage

Le **Dimanche vingt décembre** mil neuf cent huit à **trois** heures du soir, en l'Hôtel de Ville de Sisteron, il sera procédé, par devant le Maire assisté de deux conseillers municipaux délégués à cet effet et du receveur municipal, à l'adjudication au plus offrant et dernier enchérisseur à titre de bail à ferme :

1° Des Droits de Pesage et Mesurage
2° Des Droits d'Abattage

pour le années 1909-1910-1911.

Les Mises à prix sont fixées ainsi qu'il suit :

Pesage et Mesurage 800 francs.

Abattage..... 1000 francs.

Dans la même séance il sera procédé à la mise en ferme de l'Octroi. (Voir l'affiche spéciale).

On pourra prendre connaissance au Secrétariat de la Mairie des cahiers des charges et de toutes les pièces concernant les adjudications ci-dessus.

Slsteron, le 5 septembre 1908.

Le Maire : H. GASQUET.

PARIS-MODES

C'est à partir du Lundi 6 avril qu'a été ouvert dans la rue Traverse de la Place, en face les *Galeries Sisteronnaises*, le magasin **Paris-Modes**

Toute la clientèle féminine élégante voudra voir le choix des gracieux chapeaux faits qui seront livrés à des prix très avantageux (4,90 et au dessus). On y trouvera également un grand assortiment de *faux-cols, gants* et *cravates* pour Dames et Messieurs.

Mademoiselle MICHEL fait savoir à sa nouvelle clientèle qu'une modiste est attachée à la maison pour les réparations et transformations.

A CÉDER DE SUITE

pour cause de Santé

Un Magasin de Modes

situé au centre de la ville

Bonne clientèle. -- Conditions avantageuses.

Pour renseignements, s'adresser au bureau du Journal.

ON DEMANDE un apprenti typographe à l'imprimerie du "Sisteron-Journal".

A VENDRE

Grand Entrepot de Vins

situé au Centre de la Ville

S'adresser au bureau du *Sisteron-Journal.*

A VENDRE

Grande Quantité de Bonbonnes

de toutes contenances

S adresser au bureau du Journal.

LECTURES POUR TOUS

Le plaisir d'aller de surprise en surprise, voilà ce qu'on éprouve en feuilletant le magnifique **numéro de Noël** des **Lectures pour Tous**, dont chaque page est une fête pour les yeux.

Avec sa couverture pimpante, ses articles, poésies, nouvelles, comédies, signés des noms des plus aimés nu public, ses dix hors texte, *ses dix planches en trois couleurs* dont chacuns est un délicieux tableau, numéro de grand luxe réunit tout ce qui peut charmer, amuser, séduire. Lisez en le sommaire, et vous vous ferez une idée des incomparables merveilles de gaîté, de fantaisie, d'imagination qui s'amassent en ses 130 pages :

Soleils d'hiver : compositions hors-texte en couleurs de Simont, Hoffbauer Zo, Ivertchow, — *Une nuit de Noël en 1800*, par G. LENOTRE. — *Sous les griffes de l'ours.* — *Noël* mélodie de WACHS. — *Quand tout le monde aura des ailes*, — *La journée d'une jeune fille turque*, par PIERRE LOTI, — *Les derniers Peaux-Rouges*, — *Sa petite chambre*, par JACQUES NORMAND. — *Rôtie et vivante*, par CH. LE GOFFIC. — *Nos Parisiennes* : Sonnets par JEAN RICHEPIN, A. RIVOIRE, M. ZAMACOÏS. — *Gare aux voitures !* — *Est-ce un homme, est-ce une femme ?* — *Le Plum-pudding flambe.* — *Il faut que tous les conscrits sachent lire.* — *Merveilleusesd'aujourd'hui.* — *Joueurs de foot-ball à quatre pattes.* — *Oh ! Ah !* comédie par GRENET DANCOURT. — *La Fiancee du prevenu.* roman. — **Actualités** : *Les deux expositions de l'Automobile.* — *L'asile des sans-abri.* — *Comment les Souverains fêteront Noël.*

Abonnements : Un an, Paris, 6 fr. départements, 7 fr., Etranger, 9 fr. Le N° 50 centimes.

Bulletin Financier

La situation balkannique reste stationnaire. Tous les marchés étrangers et le nôtre restent dans l'expectative.

Le 3 0|0 demeure ferme à 96.65 et 96.67.

Le Turc est lourd à 92.00.

Fonds russes en reprise. 5 0/0 1906 99.85 ; Consolidé 85 86 ; 3 0|0 1891 72.25 ; Bon du Trésor 514, Serbe 78.55. Extérieure espagnole 96.62.

Etablissements de crédit généralement stationnaires. Banque de Paris 1520 ; Lyonnais 1207 ; Comptoir d'escompte 700 ; Société Générale 667 ; Banque Franco-américaine ferme à 449.

Chemins espagnols fermes. Valeurs de traction lourdes.

Valeurs russes fermes,

Rio 1838. Cuivre en baisse à Londres.

En banque mines d'or fermes ; Ouest africain français 492.

Obligations 5 0|0 Victoria à Minas 435.

Obligations 5 0|0 Energie Industrielle 477.

NOVEL.

42, rue Notre Dame-des-Victoires.

Le Prix « Vie Heureuse »

Le Comité du *Prix Vie Heureuse* s'est réuni le vendredi, 4 décembre, chez Mme Claude Ferval, sous la présidence de Mme Marcelle Tinayre.

Etaient présentes : Mmes Alphonse Daudet, Dieulafoy, Catulle Mendès, G. de Peyrebrune, Delarue-Mardrus, Duclaux, Claude Ferval Judith Gautier, Félix-Faure-Goyau, Paradowska, G. Réval, duchesse de Rohan, Sévérine, Marcelle Tinayre, C. de Broutelles.

Après avoir rappelé que le but du *Prix Vie Heureuse* n'est pas seulement de découvrir des talents ignorés, mais de signaler à la foule de belles œuvres connues seulement d'une élite, le Comité a attribué le *Prix Vie Heureuse pour* 1908, par 9 voix sur 15 votantes, à M. ESTAUNIÉ, auteur de *La Vie Secrète.* Si les premiers livres de M. ESTAUNIÉ — *L'empreinte, Le Ferment* — l'ont classé dès ses débuts au premier rang des écrivains contemporains, son œuvre a paru cependant de celles qui sont trop austères et trop élevées pour conquérir d'emblées les suffrages de la foule. Le vote du Comité lui rend un juste hommage. Un recueil de vers, *le Collier d'émeraudes*, par M. A Droin, avait obtenu 6 voix à un premier tour de scrutin M. Estaunié avait obtenu 7 voix, M. Droin, 6 voix, M. Harlor, auteur du *Triomphe des Vaincus*, 3 voix.

Après avoir voté des remerciements au bureau sortant composé de Mmes Marcelle Tinayre, présidente ; Claude Ferval, vice présidente ; Gabrielle Réval, secrétaire, le Comité a élu son bureau pour 1909. Ont été nommées, à l'unanimité, Mmes Félix-Faure Goyau, présidente ; duchesse de Rohan, vice-présidente, Myriam Harry,, secrétaire.

Les Hommes du jour

PUBLICATION HEBDOMADAIRE ILLUSTRÉE

Dessins de A. Delannoy, Texte de Flax

Hommes du Jour parus :

1re série. — *Clemenceau, Hervé, Jaurès, Drumont, Picquart, Fallières, Rochefort, Guesde, Déroulède, Combes, Rochette, d'Amade.*

2e série. *Brisson Yvetot, Lépine, Sembat, Bunau-Varilla, Sébastien Faure. Barrès, R. Bérenger, Vaillant, P. Deschanel, Felletan, Jean Grave.*

3e série -- *Delcassé, Briand, Pouget Maujan, J. Reinach, Richepin S. Pichon, Coutant (d'Ivry), Rouvier, Claretie, Allemane, Millerand.*

Derniers parus : *Mirbeau, Rodin, Brousse*

Chaque numéro *0 fr. 10* ; chaque série, *1 fr. 20*, franco *1 fr. 30.* Les séries 1 et 2 sont brochées, la série 3 le sera vers la fin du mois.

Les abonnements d'un an peuvent partir du premie numérro.

Primes gratuites à tous les abonnés :

1 an (6 fr) : *Marat, Desmoulns, Babœuf,* par Victor Méric, 3 volumes in-18.

6 mois (3 fr) : 1 portrait sur japon à choisir parmi ceux de *Clemenceau, Hervé, Jaurès, Drumont.*

3 mois (1fr.50) : 12 cartes postales *Les Hommes du jour.*

Adresser la correspondance à H. FABRE, 38, quai de l'Hôtel-de-Ville, Paris (IVe).

POUR FAIRE PONDRE les POULES
tous les jours
MÊME PAR LES PLUS
grands froids de l'hiver
2.500 ŒUFS
par an pour 10 poules
Demandez GRATIS et FRANCO
Notice donnant les moyens certains d'arriver à ce résultat garanti et d'éviter ainsi que de *guerir* toutes les *maladies des poules.*
Ecr. COMPTOIR D'AVICULTUR. PRÉMONT (Aisne)

L'Imprimeur-Gérant : Pascal LIEUTIER

VIENT DE PARAITRE:

LE LIVRE

que tout Français

doit avoir

SUR SA TABLE :

L'ALMANACH HACHETTE

1 fr. 50 **Pour 1909** *1 fr. 50*

Le seul qui condense

en un Livre de poche

TOUS LES

Renseignements indispensables

à la Vie de chaque jour

Entièrement renouvelé

BIBLIOGRAPHIE

VIENT DE PARAITRE :
Edition Populaire

Dictionnaire Encyclopédique
La Châtre

Comité de rédaction :

André Girard, E. A. Spoll, Hector France, Léon Millot, Victor Mério, H. Dagan, F. Rivière, etc.

Documentation :

Voltaire, J.-J Rousseau, D'Alembert, Diderot. Buffon, Condorcet, etc. et plus près de nous Victor Hugo, Léon Cladel, Eugène, Sue, Félix Pyat Louis Blanc, Jean Grave, Jules Guesde, Spencer Hæckel, Darwin, Buchner, Dr Curie, Manouvrier, Elisée Reclus, etc.

Le Dictionnaire La Châtre édition 1907 parait à raison d'une série par semaine tenu méticuleusement à jour par un appendice encarté dans la série.

Il est le **moins cher**, le **plus récent**, le **seul conçu dans l'esprit moderne de libre examen.**

La série composée de 5 livraisons, 40 pages in-4°. sur 3 colonnes, nombreuses illustrations, est vendue 50 centimes.

La première série est parue le 28 mars 1908.

On peut se procurer les séries du Dictionnaire La Châtre : en les demandant à son libraire, à son marchand de journaux ou à la bibliothèque de la gare la plus proche qui n'auront qu'à demander les séries parues à la maison Hachette ou à leur commissionnaire 2° En s'abonnant à l'ouvrage complet. Il suffit d'envoyer 5 fr. et on reçoit tout ce qui est paru de suite et la maison fait recouvrer ensuite tous les 2 mois la somme de 5 fr afin de ne mettre aucune interruption dans les envois.

A titre gracieux et à seule fin que chacun puisse se rendre compte de la valeur indiscutable de l'ouvrage, la première série est envoyée gratuitement à tous ceux qui en font la demande en joignant un timbre de 10 centimes pour le port.

Adresser la correspondance à l'Administrateur de la Librairie du Progrès, 3, rue des Grands-Agnstins, Paris, (6e).

Nota. — On peut également souscrire à l'ouvrage complet, édition de luxe, au prix de 120 francs payable 5 fr par mois. Le Dictionnaire complet 4 volumes reliés dos chagrin, plats toile, est livré de suite Cette souscription donne droit gratuitement au supplément aussitot celui-ci terminé. Au comptant 10 0|0 descompte.

RICQLÈS PRODUIT HYGIENIQUE Indispensable
RICQLÈS Seul Véritable ALCOOL DE MENTHE
RICQLÈS
RICQLÈS
RICQLÈS

LES POÊLES GODIN

SONT LES MEILLEURS

ET LES MOINS CHERS

COLIN ET Cie A GUISE (AISNE)

Chez tous les Quincailliers, Poêliers, Fumistes, etc.

© VILLE DE SISTERON

POURQUOI SOUFFREZ-VOUS ?

Si vous ne vous sentez pas bien portant, je puis vous guérir avec mon ÉLECTRO-VIGUEUR. Si vous êtes faible, je puis vous rendre fort. Si vous êtes rempli de douleurs rhumatismales, je puis les expulser. Je peux répandre de l'huile dans toutes vos jointures et les rendre flexibles. — J'ai souvent dit que la Douleur et l'Electricité ne peuvent vivre dans la même maison et je le prouve chaque jour.

L'effet de l'Electricité sur l'homme affaibli et épuisé est le même que celui de la pluie sur la terre desséchée en été. Il peut être débilité par la Varicocèle, les Pertes séminales, le Manque d'énergie ; il peut avoir des idées confuses, de l'inquiétude dans ses actes et dans ses décisions, de sombres pressentiments ; il peut être timide et irritable, éviter ses amis et la compagnie, n'avoir aucune confiance en lui-même s'il s'agit de la plus légère responsabilité — L'Electricité, convenablement appliquée pendant quelques heures seulement, fera évanouir tout ces symptômes.

Il n'existe pas un remède qui soit aussi simple, aussi facile à employer, aussi infaillible, aussi bon marché que l'**ELECTRO-VIGUEUR** du Docteur MACLAUGHLIN. Pour vous et pour ceux qui attendent de vous le bonheur, essayez-le dès maintenant. Faites-le tout de suite : une telle chose ne doit pas être remise.

C'est un appareil pour hommes et pour femmes.

Vous pouvez porter mon **ELECTRO-VIGUEUR** sans gêne toute la nuit et l'électricité infusée dans votre corps guérira tous vos Troubles nerveux et vitaux, Maux de reins, Rhumatismes, Troubles intestinaux, Faiblesse d'estomac et toutes formes de souffrances et de faiblesses.

La durée de ce traitement varie d'une semaine à deux mois, et tous les sympthômes précités disparaîtront pour toujours, grâce à l'**ELECTRO-VIGUEUR**, qui transforme les plus faibles en hommes forts.

Maintenant, ne préféreriez-vous pas porter mon appareil vivifiant, l'**ELECTRO-VIGUEUR**, pendant pendant votre sommeil, chaque nuit, et sentir son ardente chaleur se répandre en vous, et vous voir prendre ainsi vous-même un nouveau bail de vie, à chaque application nouvelle, plutôt que d'embarrasser vos intestins avec des drogues nauséabondes ? — Assurément ! — Alors, essayez mon **ELECTRO-VIGUEUR.**

Docteur B.-N. MACLAUGHLIN,
14, Boulevard Montmartre, Paris.

Prière de m'envoyer votre livre gratuit sous enveloppe.

Nom _____

_____

Adresse _____

_____

Si vous voulez venir me voir, je vous en ferai la démonstration. Si cette visite vous est impossible, demandez-moi mon livre rempli de choses faites pour inspirer à l'homme la force et le courage. Envoi gratuit à ceux qui joindront le bon ci-contre à leur demande.

A LA CHAUSSURE MODÈLE

Veuve BRUN Adolphe

7, Rue Deleuze, près la Place de l'Horloge

SISTERON (Basses-Alpes)

CHAUSSURES EN TOUS GENRES

PRIX MODÉRÉS -- REPARATIONS

ORDRE MINISTERIEL

LOTERIE DE L'ŒUVRE ANTITUBERCULEUSE
de la Loire-Inférieure

Lots : 200.000 fr. Gros lot : 100.000 fr.

La première à tirer

Tirage irrévocable (sans remise possible) : **31 DÉCEMBRE 1908**

Le Billet : UN franc. — Dans tous les Bureaux de Tabac. — Le Billet : UN franc
Envoyer bons de poste, mandats ou timbres-poste pour recevoir franco numéros variés.
Administration : Maurice RENIER, 46, rue N.-D.-des-Victoires, PARIS

LA 1re GRANDE LOTERIE A TIRER
est celle de la
MAISON DE RETRAITE DES ARTISTES
SIÈGE de l'ŒUVRE : 110, Boulevard Sébastopol, Paris.

LOTS :

621.100f

3 Gros Lots :

250.000f | **100.000f** | **50.000f**

et **221.100** fr. de lots divers

Payables en espèces et déposés au Comptoir d'Escompte de Paris.

PRIX DU BILLET : **UN** franc.

A tous ceux qui désirent participer au tirage de cette GRANDE LOTERIE NATIONALE nous recommandons de prendre DÈS MAINTENANT leurs billets. En effet ceux de la Loterie des Artistes Dramatiques s'enlevèrent avec une telle rapidité qu'il fallut les payer 2 et 3 fr. pièce et le succès de cette nouvelle émission est tel que, tout fait prévoir qu'elle sera close

FIN DÉCEMBRE 1908

On trouve des billets dans les bureaux de tabac et chez M. Félix FOUQUE, Dépositaire Régional, 4, Rue des Templiers, Marseille (B.-du-R.).

HACHETTE & Cie
79, Bd Saint-Germain
Paris

PARAÎT LE 5 ET LE 20 DE CHAQUE MOIS

Jardins & Basses-Cours

3 Fr. PAR AN — LE NUMÉRO : 15 CENTIMES.

ABONNEMENT REMBOURSÉ PAR UNE SUPERBE PRIME.

BON POUR UN ABONNEMENT D'ESSAI DE 3 MOIS

à Jardins & Basses-Cours

Au prix exceptionnel de 1 fr. (Etranger, 1 fr. 25)

Adresser ce Coupon avec le montant, à MM. HACHETTE et Cie, 79, Bd St-Germain, Paris

Imprimerie Administrative & Commerciale

Pascal LIEUTIER, successeur de A. TURIN

21, Place de la Mairie — SISTERON — Basses-Alpes

Impressions Commerciales et Administratives

TÊTES DE LETTRES — FACTURES — ENVELOPPES — MÉMORANDUMS

Labeurs - Circulaires - Carnets à Souches - Étiquettes

LETTRES DE MARIAGE, DE NAISSANCE ET DE DÉCÈS
CERTIFICATS DE VIE — MANDATS DE PAYEMENTS — CONVOCATIONS

CARTES D'ADRESSE — CARTES DE VISITE

Prix courants. — Affiches de tous formats

Fournitures Scolaires et de Bureaux

ENCRES DES MEILLEURES MARQUES

REGISTRES, COPIES DE LETTRES
TIMBRES EN CAOUTCHOUC

SOUS-MAINS ET SERVIETTES

Cahiers Écoliers - Crayons - Gommes - Encre à copier

Le Gérant — Vu pour la légalisation de la signature ci contre — Le Maire,

© VILLE DE SISTERON